25/03/2020 : Compte rendu CGT de la conférence téléphonée avec les organisations syndicales et la Drfip13

Le 24 mars la CGT a fait des propositions qui ont été retenues par la direction locale.

- -Un CHSCT en audio conférence sera convoqué dans les prochains jours. Pour la CGT, le CHSCT demeure l'outil idéal de prévention et de protection de la santé au travail. L'ordre du jour sera bien évidemment la gestion de crise du Covid 19 au sein des administrations du Ministère
- -Remise systématique aux agents présents dans les services pour le plan de continuation de l'activité des fiches de prévention et de conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne atteinte par le covid-19
- -Nettoyage des locaux -dont toilettes- qui étaient laissés sans entretien sanitaire comme par exemple sur le site de Ste Anne.

Actuellement, environ 300 agents sont présents physiquement dans les services.

La Drfip 13 affirme continuer son effort de déploiement de PC portables pour encore diminuer ce nombre, sauf bien sûr pour les missions qui nécessitent une présence physique.

La Drfip 13 confirme que le temps de présence est celui nécessaire à l'accomplissement de la mission. Le chef de service a des consignes claires pour que la journée entière soit comptabilisée même si l'agent peut rentrer chez lui plus tôt. La Drfip insiste pour que le temps de présence soit uniquement consacré aux missions considérées comme prioritaires. Donc pas de surtravail sur des tâches annexes.

Ainsi, rappel pour le SPL des contrôles allégés et d'une amplitude de journée la plus réduite possible/aux missions essentielles

SIE : Note sur les guitus qui seront dématérialisés

La CGT a demandé un état des lieux du présentiel par nature de service (volumétrie des agents présents). Certains abus avaient été constatés en début de PCA.

Pour l'instant la Drfip privilégie là où c'est possible le roulement des agents requis.

Pour la Drfip 13, la bonne compréhension du PCA c'est d'adapter la présence aux besoins constatés.

Du gel a été livré ce jour à la Direction. Tous les services en PCA devraient en recevoir. Enfin, en cas de suspicion avec un agent ou un proche atteint par le Covid 19, ce sont les médecins de préventions qui décident la mise en place de la « quatorzaine » pour les personnes qui auraient été en contact prolongé avec le/la malade.

La CGT est intervenue pour demander le croisement d'infos sur PACA et Corse concernant les agents atteints par le Covid-19.

En effet, la Drfip 13 assure l'essentiel des formations professionnelles à Marseille.

Dés lors, l'identification d'un éventuel collègue malade dans une direction de PACA ou Corse et qui aurait participé à un stage de ForPro doit permettre d'informer les autres stagiaires et formateurs afin de mettre en place des mesures de prévention ou de protection.

Cette proposition a été retenue par la Drfip13.

A ce jour, aucun cas « positif » au covid-19 n'est officiellement recensé à la Drfip13. Nous savons aussi que des collègues attendent des résultats d'analyse.

Colonne de droite publique: En direct des sections

Public: COVID-19



COVID-19 _ CR réunion du 25/03 - 13Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (https://www.cgtfinancespubliques.fr)

- <u>Version imprimable</u>
- version PDF

Leave this field blank